

VILLE DE MARQUISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis en la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Bernard EVRARD, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 3 décembre 2020 et affichée à la porte de la Mairie et de la salle des fêtes.

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Guy CHEMIN, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Louisa MAMECHE, Olivier LEROY, Stéphane SAMBON, Cyril DUMOULIN, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Sylvie D'HAILLECOURT, Virginie ROUTTIER, Stéphanie LEROUX, Ingrid LOUETTE, Giovanni FRATTINI, Sophie MONTIGNY, Eitel ETEKI, Christophe BOUTIN, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Nadège PICHON à Virginie ROUTTIER, Éric MERLIN à Daniel ANDRIEU, Justine ROCHOY à Bernard EVRARD

Secrétaire de séance : Olivier CLABAUT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance 1^{er} octobre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

II. FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2020, il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°2					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
<i>Opérations réelles</i>			<i>Opérations réelles</i>		
6355-60	Carte grise J9	290,00	7478-60	Subvention QPV DDCS nouveaux projets	81 200,00
6042-60	Prestation de service QPV	14 340,00	7472-60	Région - subvention QPV	27 700,00
615221-60	Travaux rénovation - chantier insertion	30 000,00	73223-01	Fonds de péréquation	6 880,00
6068-60	Matériaux rénovation chantier insertion QPV	37 700,00	7381-01	Taxe additionnelle aux droits de mutation	10 000,00
60624-020	Masques + gel hydro	10 000,00	6419 -020	Remboursement sur rémunération	10 474,09
60631-020	Fournitures d'entretien	5 000,00			
60632-60	Petit équipement QPV	19 430,00			
61551-823	Travaux sur matériel roulant	5 000,00			
<i>Opérations D'ordres (Chap. 023)</i>			<i>Opérations D'ordres (Chap. 042)</i>		
023-01	Virement à la section d'investissement	26 352,85	7811-01	Reprises sur amortissements des immobilisations	11 858,76
TOTAL		148 112,85	TOTAL		148 112,85
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
<i>Opérations réelles</i>			<i>Opérations réelles</i>		
020-01	Dépenses imprévues	-9 030,00	1311-60	Subvention CGET matériel Hi tech QPV	27 068,00
2135-60	Cuisine maison de quartier	1 100,00	1318-60	Subvention CAF véhicule 9 places	7 840,00
2182-823	Véhicule espaces verts	-7 976,51			
2182-60	Véhicule QPV J9	24 278,60			
2184-60	Mobilier projet QPV	4 500,00			
2188-60	Matériel HI-tech + sportif QPV	36 530,00			
<i>Opérations d'ordres (chapitre 040)</i>			<i>Opérations d'ordres (chapitre 021)</i>		
281571-01	Amortissement matériel de voirie roulant	270,30	021-01	Virement de la section de fonctionnement	26 352,85
281578-01	Amortissement autre matériel de voirie	10 083,17			
28183-01	Amortissement matériel informatique	1 505,29			
TOTAL		61 260,85	TOTAL		61 260,85
TOTAL F + I		209 373,70	TOTAL F + I		209 373,70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**, approuve ces modifications budgétaires.

2) ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : Vu l'article L 1312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits d'investissement votés au budget primitif 2020, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la commune et pour ses créanciers car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à réaliser cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**, autorise Monsieur Le Maire à :

- Engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2020, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- Inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

3) DEMANDE DE DETR POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du programme d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal, il est proposé au Conseil Municipal le remplacement des menuiseries extérieures ainsi qu'une partie des portes intérieures du centre socioculturel.

L'opération a pour but de réaliser 40 % d'économie d'énergie, par le remplacement de fenêtres simple vitrage par du double vitrage et châssis PVC, la mise aux normes des issues de secours, et l'accessibilité PMR, l'amélioration des conditions d'accueil du public et de travail des agents de la collectivité.

Le coût de l'opération est estimé à 103 401,00 € HT, le montant de la subvention demandée est de 25 % soit 25 850,25 €. Une participation de la CAF de 30 % sera sollicitée, soit 31 020,30 €. Le reste à charge de la commune est de 46 530.45€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès des services de l'Etat.

4) DEMANDE DE DETR POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE PERIPHERIQUE DU SQUARE FAYEULLE

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal avait délibéré le 30 janvier dernier pour le dépôt de la demande de subvention de DETR mais celle-ci n'a pas été retenue. Le chantier ayant pris du retard suite à la crise sanitaire, les travaux n'ont pas été réalisés et le conseil municipal est à nouveau appelé à se prononcer sur le projet d'aménagement de la voirie périphérique du Square Fayeulle, d'un montant de 415 974.60 € HT, présenté par M. le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce projet, et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 20 % soit 83 194.92 €. Le reste à charge de la commune est de 332 779.68 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention** approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Pas-de-Calais dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et intérieures du centre socioculturel à hauteur de 30 % de la dépense qui s'élève à 103 401.00 € HT soit 31 020,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention** autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

6) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT – ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que la dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, notamment le nombre d'habitants et la longueur de voirie publique communale.

La longueur de voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune, à savoir 17 079 ml, doit être actualisée.

Suite à la rétrocession des voiries

- Rue des Mouettes, rue des Goélands, impasse des Grives pour 453 ml
- Lotissement de la petite Couture pour 216 ml
- Cité du Moulin pour 305 ml

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau linéaire de voirie de 18 053 ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention** approuve le nouveau linéaire de voirie de 18 053 ml.

7) VENTE DE LA MAISON 31 RUE ARISTIDE BRIAND

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agissait d'un logement de fonction occupé par le directeur de l'école Pierre Mendès France. Par conséquent, une demande de désaffectation a été faite en date du 13 novembre à la préfecture, et que cette question est ajournée au motif qu'à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'un retour des services de la Préfecture.

8) PRISE EN CHARGE DE DEUX TRANSPORTS DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES RESTOS DU COEUR

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur une demande de financement sollicitée par les « Restos du Cœur » pour deux transports de denrées alimentaires sur la base de 310 euros HT par transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **29 voix pour, 0 contre, 0 abstention** approuve la demande de financement sollicitée par les « Restos du Cœur » pour deux transports de denrées alimentaires sur la base de 310 € HT par transport.

9) CADEAU AUX NOUVEAUX NES DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir, à compter du 1^{er} janvier 2021, un bon d'une valeur de 50 euros pour l'ouverture d'un livret épargne dans une agence bancaire de la commune, à tous les nouveaux nés marquisiens, et de l'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Evrard précise que plusieurs contacts sont déjà pris avec les banques de la commune et que la collectivité est en attente de réponses.

Monsieur Boutin fait remarquer que certains établissements bancaires proposent déjà l'ouverture d'un compte épargne et demande si la participation de la commune serait ajoutée à celle de la banque.

Monsieur Evrard indique qu'il n'y a pas d'accord de signé à ce jour, les établissements bancaires réfléchissent à la mise en place de ce partenariat car ils devront avancer l'argent sur présentation d'un bon et la collectivité reverserait cet argent semestriellement ou annuellement.

Monsieur Boutin indique qu'il n'y a pas eu de discussion à ce sujet et qu'il ne connaît pas le fondement de cette volonté. Est-ce pour penser à l'avenir des enfants ?

Monsieur Evrard indique que cette volonté a pour objectif d'accueillir les enfants, il s'agit d'un cadeau de bienvenue.

Monsieur Eteki indique que cela aurait peut-être nécessité un débat en commission finances.

Monsieur Le Maire indique que la majorité a la volonté d'accorder un don à chaque nouveau-né et qu'il ne voit pas la nécessité d'un débat.

Monsieur Boutin indique que les parents recevront 50€ sur le livret mais qu'ils ne seront pas obligés de poursuivre l'épargne.

Monsieur Evrard précise que le virement se fera sur un livret au nom de l'enfant et pas à celui des parents.

Monsieur Lacroix intervient pour préciser que c'est aussi une démarche dans le but d'aider les enfants.

Monsieur Evrard termine en précisant que la somme de 50 € reste une somme symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **26 voix pour, 0 contre, 3 abstentions Groupe Ensemble Agir Pour Tous**, approuve le cadeau aux nouveaux nés de la commune et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

III. INTERCOMMUNALITE

10) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS – RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune-membre, un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que les conseillers communautaires ont déjà délibéré sur ce document puis reprend quelques chiffres du rapport : la communauté de communes c'est 147 délibérations, 94 018 entrées à Capoolco, 236 enfants accueillis en EAJE (Equipement d'Accueil du Jeune Enfant), 68 160 usagers admis en déchèterie, 64 949 prêts de livres au sein du réseau Biblio2Caps, 11 281 entrées à la forteresse de Mimoyecque. C'est aussi 2 629 visiteurs à Capland. A noter qu'un pass permet de grouper les visites de la forteresse et de Capland.

Monsieur Boutin souligne que l'activité à Capland est quasi inexistante.

Monsieur Evrard précise qu'il s'agit d'une structure subventionnée de manière importante qui semble effectivement être peu visitée par les touristes.

Monsieur Boutin pense que cet établissement fait doublon avec la Maison du Grand Site et que sa pérennisation pose question.

Monsieur Evrard en profite pour faire savoir à l'assemblée que la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps va porter un projet de Maison France Services, comme tous les EPCI, suite à une sollicitation de la sous-préfecture pour proposer ce service sur le territoire, du fait du désengagement de l'Etat dans certains services, comme la fermeture prochaine de la trésorerie de Marquise. Une étude de faisabilité à moyen terme permettra de savoir si Capland pourra accueillir cette Maison France Services.

Monsieur Boutin « c'est un scoop » car cela n'a pas encore été débattu en conseil communautaire.

Monsieur Evrard précise qu'à l'heure actuelle ce n'est qu'un projet et qu'il appartiendra à la communauté de communes de le présenter.

Monsieur Evrard reprend le rapport d'activité et évoque :

- le parc d'activité qui a pris un certain essor : par exemple les entreprises Baron et Marquez qui se sont implantées, les ateliers relais qui permettent à de jeunes entreprises de s'installer à moindre coût pendant 3 ans

- approbation du PLUI en décembre 2019. Au cours de l'année 2019, Marquise a reçu 91 Certificats d'urbanisme, 48 déclarations préalables, 39 permis de construire et 3 permis d'aménager

- le traitement des déchets : des travaux sont en cours à la déchèterie car il y a une multiplicité de tris : ordures ménagères, déchets verts, gravats, métaux par exemple. Monsieur Boutin remarque un point commun entre le rapport d'activité de la Communauté de Communes et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la ville de Marquise : le manque de vision à long terme des projets d'investissement. Monsieur Evrard indique qu'il est difficile de se projeter avec la rénovation de la salle Simone Signoret et celle de la salle de sport.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal qui, à **l'unanimité**, en prend acte.

11) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçu du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Le rapport sur la gestion des déchets ménagers est intégré au rapport d'activité

Le conseil Municipal est invité à prendre acte de ces rapports.

Monsieur Evrard précise à l'assemblée que le prix du service public d'eau potable est de 2€95 TTC le m³ au 1^{er} janvier 2020. La compétence eau et assainissement a été transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2019. La Délégation de Services Publics de Véolia a donc été reprise par la CCT2C. Monsieur Le Maire indique que sur le territoire de La Terre des 2 Caps, les services de l'eau et de l'assainissement n'ont pas tous la même gestion : Délégation de Services Publics, Régie, Syndicat. Par ailleurs Monsieur Evrard précise que sur les factures d'eau, la ligne Eau Potable / Assainissement sur Marquise et Rinxent, est passée de 2 à 4 € depuis le 2 octobre 2018, suite aux événements. Avec le transfert de la compétence à la CCT2C, le prix n'a pas changé, mais un forfait de 60€ sur les eaux usées a été ajouté. Le

prix TTC hors abonnement est de 6.98€ sur une facture de 120 m³. Ce prix est variable car l'abonnement est calculé sur la consommation. Sur plusieurs années, le but sera de lisser les prix sur l'ensemble des communes du territoire.

Monsieur Boutin intervient : « la CCT2C disait que le prix de l'assainissement devait être de 5,90€ au m³, quel sera le tarif sur Marquise » ? Monsieur Evrard répond qu'il n'y a pas de changement.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal qui, à **l'unanimité**, en prend acte.

IV. PERSONNEL

12) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (article 97 et 97 bis de la loi du 26 janvier 1984).

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 1^{er} décembre 2020,

Considérant la nécessité de supprimer des postes suite aux avancements de grade,

Considérant les départs en retraite,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la suppression des neuf emplois suivants :

- Deux postes d'adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- Un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- Cinq postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, approuve la suppression des postes comme indiqué ci-dessus.

13) FIXATION DES LIMITES POUR LES CADEAUX DU NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL, DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL, ET DES SERVICES CIVIQUES, POUR LES DEPARTS EN RETRAITE ET LES MEDAILLES DU TRAVAIL

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des précisions aux délibérations 14-057 et 14-058 relatives aux bons d'achat pour le Noël du personnel communal et des chèques cadeaux pour les enfants du personnel, Monsieur le Maire propose :

- L'attribution d'une carte cadeau de 50 € à tous les agents titulaires et non titulaires dont l'activité principale est exercée au sein des services de la ville de Marquise,
- L'attribution de cette même carte cadeau aux services civiques en poste au 1^{er} décembre de l'année en cours.

- L'attribution d'une carte cadeau d'une valeur de 30 € ainsi que des friandises dans la limite de 10 € aux enfants jusque 16 ans au 1^{er} décembre de ces agents,
- L'attribution d'une carte cadeau d'une valeur de 100 € aux agents partant à la retraite dans l'année civile, ainsi qu'un bouquet de fleurs ou un panier garni d'une valeur maximale de 30 €,
- L'attribution d'un bouquet de fleurs ou d'un panier garni dans la limite de 30 € pour les médaillés de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les cadeaux du Noël du personnel communal, des enfants du personnel communal, des enfants du personnel et des services civiques, pour les départs en retraite et les médaillés du travail, dans les limites indiquées ci-dessus.

V. URBANISME

14) MOBILISATION DE L'ACCORD-CADRE DE L'EPF POUR UNE ETUDE DE PRE-PROGRAMMATION RELATIVE A L'OPERATION RUE NATIONALE

Monsieur le Maire propose de solliciter l'accord-cadre de l'EPF pour une étude de pré-programmation dans le cadre de l'opération rue Nationale pour :

- La réalisation d'un diagnostic succinct du site visant à le contextualiser dans son environnement.
- L'identification des enjeux inhérents à l'aménagement du site objet de l'opération de renouvellement urbain.
- La définition d'une pré-programmation logements, économique, commerciale, équipements et/ou environnementale selon les conclusions du diagnostic.

Le montant de cette intervention réalisable sur une durée de 14 jours est de 7 455 €HT pris en charge à hauteur de 50 % par l'EPF.

Monsieur Evrard précise qu'il s'agit d'une convention avec l'EPF qui a racheté la maison Hulleu et l'ancienne scierie Delavier rue nationale qui comprend une habitation et un terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'accord-cadre de l'EPF pour une étude de pré-programmation dans le cadre de l'opération rue nationale.

VI. ADMINISTRATION GENERALE

15) MODIFICATION DE LA DUREE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Actuellement les durées de location sont de 50 ans pour les concessions et de 30 ans pour les cavurnes et les cases au colombarium.

Considérant que les concessions font trop souvent l'objet d'abandons, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les durées à 30 ans pour les concessions, les cavurnes et les cases au colombarium.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces modifications de durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les modifications de durée des concessions de cimetière et fixe ainsi les durées à 30 ans pour les concessions, les cavurnes et les cases au colombarium.

VII. EDUCATION – CENTRE SOCIOCULTUREL

16) REGLEMENTS INTERIEURS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES ALSH

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des ALSH.

Intervention de Monsieur Boutin qui indique que Myperischool n'est pas une réussite, les marquisiens sont contraints de l'utiliser mais n'apprécient pas. De plus il semble compliqué de réserver les repas une semaine à l'avance car il est parfois difficile pour les parents de connaître leurs emplois du temps en amont. En tant qu'informaticien, je trouve que l'utilisation de ce logiciel n'est pas aisée.

Monsieur Le Maire indique qu'il faut évoluer, que l'achat des tickets de cantine n'est plus d'actualité. De plus il y a toujours la possibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants la veille à la cantine, en cas d'urgence. L'utilisation d'un logiciel nécessite contrainte et rigueur. Monsieur Lacroix à Monsieur Boutin : « vous êtes contre depuis le début de ce projet ».

Monsieur Boutin regrette que le logiciel impose la lecture de documents avant de pouvoir accéder aux inscriptions.

Intervention de Mme Leroux qui indique que cela est nécessaire pour s'assurer que les parents prennent connaissance des informations.

Monsieur Evrard suggère à Monsieur Boutin de proposer, s'il en a un, un logiciel plus performant.

Monsieur Boutin demande à ce que les remarques soient transmises à Myperischool.

Monsieur Evrard répond que des remarques ont déjà été faites au prestataire.

Monsieur Boutin indique qu'une majoration de 50% appliquée pour les repas de substitution, boîte de raviolis ou spaghettis bolognaise, semble élevée au regard du repas servi.

Monsieur Evrard signale qu'il est nécessaire de mettre des gardes fous car certains parents ne jouent pas le jeu et abusent parfois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - **26 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions Groupe ensemble Agir Pour Tous** - les règlements intérieurs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des ALSH.

VIII. POLITIQUE DE LA VILLE

17) CREATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS – MEDIATION SOCIALE ET SANTE

Le contrat de Madame Roselyne Delliaux arrivant à son terme au 31 décembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal de créer un nouveau poste d'adulte relais, médiateur social et santé, pour intervenir sur le Quartier du Mieux-Être seul Quartier Prioritaire de la Ville de son territoire. Il/Elle aura pour mission d'assurer une médiation sociale de proximité par sa présence et accompagner les personnes dans leurs accès aux soins, aux droits de santé et droits connexes. Il/Elle assurera une médiation entre les institutions, les professionnels et les habitants/usagers. A noter que ce poste est financé par l'Etat à hauteur de 75%.

Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la demande auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la création d'un nouveau poste d'adulte relais, médiateur social et santé, et autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande auprès des services de l'Etat.

IX. COMMUNICATION

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir pris les décisions suivantes :

- Arrêté n° 375/2020 en date du 19 novembre 2020 : Tarifs aux ALSH et l'espace ados et de la pause méridienne des vacances de Noel 2020

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'espace ados des vacances de Noel du 21 au 24 décembre et du 28 au 31 décembre 2020 sont fixés comme suit :

Quotient	Tarifs marquisiens				Tarifs extérieurs			
	1 ^{er} enfant	2 ^{eme} enfant	3 ^{eme} enfant	4 ^{eme} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{eme} enfant	3 ^{eme} enfant	4 ^{eme} enfant
1 semaine > 617	15€	13.50€	12€	10.50€	30€	27€	24€	21€
2 semaines > 617	30€	27€	24€	21€	60€	54€	48€	42€

Le tarif pour la pause méridienne dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances de Noel 2020 est fixé à 1.50€ par jour (marquisiens et extérieurs).

- Arrêté n° 377/2020 en date du 19 novembre 2020 : Tarifs des stages durant les vacances de Noel 2020

Les tarifs du stage de basket, à la salle des sports du collège Jean Rostand, du 21 au 24 décembre 2020, pour les U9-U10-U11, et du 28 au 31 décembre 2020, pour les U12-U13-U14-U15, sont fixés à 25€ pour les Marquisiens et 50€ pour les extérieurs. Dégressivités de 5€ pour les fratries.

Les tarifs du stage multisport, à la salle Maurice Lambert, du 28 au 31 décembre 2020, pour les enfants de 8 à 11 ans, sont fixés à 35€ pour les Marquisiens et 60€ pour les extérieurs. Dégressivité de 5€ pour les fratries.

Les tarifs du stage de magie et de cirque, à la salle Yves Montand, pour les enfants de 7 à 10 ans, du 21 au 24 décembre 2020, sont fixés à 45€ pour les Marquisiens et 65€ pour les extérieurs. Dégressivité de 5€ pour les fratries.

- Signature d'une convention de déneigement avec la société SARL Alex Assainissement

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières pour l'exécution du déneigement sur la voirie communale, pour la période de viabilité hivernale 2020 / 2021.

Les interventions seront rémunérées sur le temps d'utilisation effective du matériel à des tarifs fixés comme suit :

Heures de jour en semaine du lundi au samedi : 58 € HT

Heures de nuit de 21h à 6h : 68 € HT

Dimanches et jours fériés : 75 € HT

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00